

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M23-0015836

MUPRAS
RECEPTION

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 1352 Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : BEL KHAJRA Zohra

Date de naissance :

1953

Adresse :

BLOC S N°5

DEROUA

Tél. : 06 35 64 22 19

Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. Smail MALKI
Médecin généraliste
13 Chabab 1 N 102 - Deroua
Fax: 05 22 03 43 28 / Tél 06 07 58 58 57

Date de consultation : 02/01/2024

Nom et prénom du malade : BELKhadra Zahra Age: 1953

Lien de parenté : Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : ALD

Pathologie :

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC

En cas d'accident préciser les causes et circonstances

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : DEROUA

Le : 29/01/2024

Signature de l'adhérent(e) : Belkhadra Zahra

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le paiement des Actes
09/01/2024	CS		150 DHT	Médecin généraliste Lot Chabab N 102 - Deroua Tél 06 07 58 58 53
09 JAN 2024	CDR	10	100	Dr. Smaïf MALEK Médecin généraliste Lot Chabab N 102 - Deroua Tél 06 07 58 58 53

EXÉCUTION DES ORDONNANCES

Capital du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Bloc 01 N° 1 Daroua Tel: 05 22 53 20 83 Pharmacie PRINCIPALE DEROUA 341 3M U.N° 1 Daroua Bloc 01 N° 1 Daroua 05 22 53 20 83	07/01/2024 07/01/2024	315,00 90,00

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAISES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

The diagram illustrates the 16-cell polytope, a four-dimensional convex regular polytope. It is represented as a complex arrangement of 16 vertices, 32 edges, 24 faces (8 triangles and 16 squares), and 8 cells (8 tetrahedra). The vertices are arranged in a specific pattern, with labels (1-8) and letters (H, D, B) indicating different facets and regions. The diagram is oriented with a vertical axis pointing upwards, a horizontal axis pointing to the right, and a diagonal axis pointing downwards.

(Création, remont, adjonction)

VISUEL SACRÉE DU PRATICIEN ATTESTANT LE REVUE

VIVA FT GACHET DU PRATICIEL AFFICHANT L'INTÉGRITÉ DU DOCUMENT

Dr. Smail Malki

Médecin généraliste

Lauréat de la faculté de Médecine
et de Pharmacie de Casablanca.



الدكتور إسماعيل المalki

طبيب عام

خريج كلية الطب والصيدلة
بالدار البيضاء

ORDONNANCE

DEROUA, le :..... 02 JAN. 2024

Tohra

Dr. Smail MALKI
Médecin généraliste
Lot Chabab 1 N°102 Deroua
Tél: 05 22 53 20 83
Fax: 05 22 53 20 83



100.00 V 40 RA-20 N 40
1/ x 14 j



245.00 ALFI, x
1/ x 14 j

345.00

Dr. Smail MALKI
Médecin généraliste
Lot Chabab 1 N°102 Deroua
Tél: 05 07 58 58 57

Pharmacie PRINCIPALE DEROUA
Salon 1
BLOC UN N°1 Daroua
Tél: 05 22 53 20 83

Importateur Exclusif
BIOCODEX MAROC
www.biocodex.ma
P.P.C : 245.00 DH

LOT : 0626
PER : 06/26
PPV : 100,00 DH

Consultation à Domicile - Lot Chabab 1, N°102 - Deroua

Tél: 06 07 58 58 57 / 05 22 03 43 28

Dr. Smail Malki

Médecin généraliste

Lauréat de la faculté de Médecine
et de Pharmacie de Casablanca.



الدكتور إسماعيل المalki

طبيب عام

خريج كلية الطب والصيدلة
بالدار البيضاء

ORDONNANCE

09 JAN. 2024

DEROUA, le :

Dr. Smail MALKI

Médecin généraliste

Lot Chabab 1 N 102 - Deroua

Fix: 05 22 03 43 28 / Tel: 06 07 58 55 5

*Dr. Smail
Malki*

9000 Redu



Pharmacie PRINCIPALE DEROUA
BLOC 1 N° 1 Daroua
Tél: 05 22 53 20 83

Dr. Smail MALKI

Médecin généraliste

Lot Chabab 1 N 102 - Deroua

Fix: 05 22 03 43 28 / Tel: 06 07 58 55 5

*Dr. Smail
Malki*

LOT:

001

PER:

04-26

PPC:

90,00 Dh

Consultation à Domicile - Lot Chabab 1, N°102 - Deroua

Tél: 06 07 58 58 57 / 05 22 03 43 28